

Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs

FRANCIS LEBON
Université Paris XIII
1 Terrasse Le Notre
94220 Charenton-le-Pont
frlebon@wanadoo.fr

Les centres de loisirs peuvent être utilisés, en France, comme un analyseur des transformations sociales qui, par des loisirs organisés, ont pour cible l'enfant en dehors du temps scolaire. La recherche entreprise¹ vise à situer les "centres de loisirs" et leurs "animateurs" dans le contexte social et historique de leur mise en place, à partir du dépouillement de la réglementation et des publications de Fédérations nationales considérées comme fragments et moments de cristallisation significatifs de l'histoire des centres de loisirs. Nous avons considéré les "mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire" (les Francas et l'Union française des centres de vacances et de loisirs —UFCV— essentiellement) et leurs dirigeants comme des prétendants à la définition légitime du métier d'animateur, en faisant donc l'hypothèse que les catégories officielles "d'animateur" et de "centre de loisirs" doivent une partie de leur autorité à ces mouvements: non seulement ils forment à travers le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs (BAFD) les animateurs et les directeurs des centres de loisirs, mais ils produisent aussi une littérature d'accompagnement technique et de réflexion de fond. Les Francas sont les premiers organisateurs de centres de loisirs à l'échelon national devant les associations familiales rurales et l'UFCV est le premier organisme de formation BAFA. L'ébauche d'une

¹ Dans le cadre d'une thèse sous la direction de Gérard Mauger que nous remercions pour ses remarques et conseils avertis.

fresque sur la longue durée suppose une ligne directrice. La question qui a sous-tendu nos investigations peut s'énoncer en ces termes : comment rendre compte de la sociogenèse de cette forme d'encadrement de l'enfance et quels sont les agents qui y intervenaient ? À titre provisoire, on peut considérer que l'émergence de ce champ d'activités (patronages, centres aérés, centres de loisirs) se définit par quatre traits distinctifs et combinés : la nécessité et la volonté d'encadrer collectivement, de façon continue et régulière, des enfants en dehors du temps scolaire ; les enfants ne dorment pas dans le cadre de ces institutions ; les locaux sont situés à proximité du domicile des parents ; l'encadrement n'est pas spécialisé (arrêté du 24 mai 1972) dans l'apprentissage d'une discipline (scolaire, sportive, culturelle), bien que ce dernier critère n'acquière une validité qu'à partir de la Libération, dans l'esprit de l'article 2 de l'ordonnance du 2 octobre 1943.

De la III^e République aux années 1960 : les patronages, garderies et centres aérés

Les premiers patronages catholiques apparaissent à la fin du XVIII^e siècle. Dans la première moitié du XIX^e siècle, ils se présentent essentiellement comme des œuvres d'assistance à l'apprentissage (Duprat 1997, 671-764). Ils se développent surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle en réunissant des ouvriers et des apprentis dans le but d'une action sociale et spirituelle : ils peuvent être considérés comme les prédécesseurs paroissiaux des activités éducatives et sportives.

Les initiatives privées aux débuts de la III^e République : une conjoncture marquée par la question scolaire

Alors que l'enfant représente souvent pour ses parents une main d'œuvre pour les champs ou l'atelier, tout se passe comme s'il n'était intéressant, aussi bien pour les Œuvres que pour l'École et l'Église, qu'en tant que futur membre de la société, gardien des valeurs républicaines ou catholiques. Les formes d'encadrement sont marquées par les luttes et les enjeux autour de l'École et de la République. En 1833, la loi Guizot avait officialisé l'usage de faire réciter le catéchisme en classe : la laïcité des programmes scolaires se traduit par la suppression de l'enseignement du catéchisme et le jeudi se trouve ainsi libéré pour laisser aux parents la possibilité de faire donner une instruction religieuse aux enfants en dehors des locaux scolaires. Ainsi, les patronages ne peuvent pas être compris sans la mise en rapport concurrentiel des réseaux catholiques (l'Église, avec l'Union des associations ouvrières catho-

liques, dite "l'Union des œuvres") et laïques-républicains (l'École, avec la Ligue de l'enseignement et les Caisses des écoles).

Cholvy recense "en 1900, 4168 patronages catholiques, 90 protestants et quelque 1500 patronages laïques. Peut-être faut-il doubler ces chiffres pour 1914, tout en étant prudent sur le contenu" (Cholvy 1988, 13). Quoiqu'il en soit, les patronages catholiques se révèlent beaucoup plus nombreux que les patronages laïques. Les exercices de piété du courant catholique exceptés, les activités proposées semblent néanmoins très proches d'un réseau à l'autre. Selon Crubellier, "l'orientation des patronages vers les activités physiques et sportives a été un fait général dans la dernière décennie du XIX^e siècle et la première du XX^e, du côté laïque aussi bien que du côté confessionnel" (Crubellier 1979, 311). Sont ainsi proposés aux enfants du football, de la gymnastique et des exercices de tir.

Parallèlement, les colonies de vacances se développent et sont fondées, selon le Dr Ernest Boureille à l'origine de la future UFCV, sur "l'idée de préservation de l'enfance contre les maladies qui la guette" (Rey-Herme 1961, 52) par l'envoi des jeunes citadins des classes populaires à la campagne, à la mer ou à la montagne, c'est-à-dire en dehors de leur cadre habituel (famille, école). Un premier congrès national (et deuxième congrès international des colonies de vacances) se tient à Bordeaux en avril 1906 sous l'égide du pasteur Louis Comte, après le congrès international de Zurich des 13 et 14 août 1888. Le pasteur Théodore Lorriaux, le Dr Ernest Boureille et Édouard Petit (Ligue de l'enseignement) entre autres, participent à ce congrès qui vota à la quasi-unanimité des œuvres représentées le principe d'une Fédération des Œuvres avec trois grandes commissions : assurances, transports, fiche médicale. Ce congrès de Bordeaux qui participe du "champ de la réforme sociale" tel que l'entend Topalov (1999), constitue pour le Révérend Père Philippe Rey-Herme "le point de jonction entre deux périodes nettement différentes dans l'histoire des œuvres de vacances : celle des initiatives isolées et des créations sporadiques [...] et celle des structures fédérales de plus en plus différenciées" (Rey-Herme 1961, 51).

Les patronages de l'entre-deux-guerres doivent faire face à la concurrence des nouvelles formes d'encadrement de la jeunesse et c'est probablement le scoutisme qui joue alors un rôle prépondérant. "Matrice pédagogique particulièrement féconde, [...] anti-école" (Fabre 1997), il popularise des thèmes et des méthodes que se réapproprièrent les patronages : le plein air déboucha sur les centres aérés, le fonctionnement par tranches d'âges, déjà utilisé dans les institutions militaires et scolaires, finit par aller de soi. D'un point de vue institutionnel, les Éclaireurs de France participèrent du côté laïque à la création des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) et des Francs et Franches Camarades (FFC qui sont devenus officiellement les Francas en 1989). Influencé par le scoutisme, le mou-

vement Cœurs vaillants, lancé à partir des lecteurs du journal du même nom, a contribué à fédérer les patronages catholiques à partir de 1933 (Féoldi 1987). La participation des communes dans l'organisation des garderies et patronages paraît alors solidement s'engager dans les grandes villes (Dessertine & Maradan 2001) et dans les banlieues rouges (Lee Downs 2002).

Le Front populaire et Vichy : l'entrée en scène de l'État

La période 1936-1945 voit la naissance des CEMEA et l'apogée des Cœurs et Âmes vaillants, préoccupés de formation, d'Éducation nouvelle ou de pédagogie active (Vitalis 1940). Elle peut être considérée comme charnière au regard de notre problématique, même si les patronages n'occupent pas alors le devant de la scène publique. En effet, l'État intervient directement dans le fonctionnement des colonies de vacances (subventions subordonnées à des conditions d'attribution) et facilite notamment le développement des futurs CEMEA. La formation des agents chargés de l'encadrement des enfants et des jeunes émerge également comme une nouvelle préoccupation des élites nationales. Alors qu'en 1940 les instituteurs, par SNI interposé, "sont présentés comme les véritables responsables de la déroute du printemps" (Giolitto 1991, 124), Pétain interpelle les jeunes qui représentent le germe de cet homme nouveau sur lequel il entend asseoir la Révolution nationale. La place de l'État ne fait que s'accroître sous Vichy (appareil administratif, locaux spécialisés, programmes, agréments, subventions), tout en favorisant alors les milieux catholiques : créations du Centre national de la famille rurale (futurs Familles rurales) en proximité de la Jeunesse agricole chrétienne, de Caisses des écoles privées, d'une association nationale et d'une fédération des œuvres scolaires et postsecondaires de l'enseignement public avec affiliation obligatoire sous peine de dissolution. La majorité des responsables nationaux de l'encadrement de la jeunesse sont issus du catholicisme social et des Scouts de France. Comme le relève Rémond, le scoutisme catholique s'est "découvert toutes sortes d'affinités avec l'inspiration proclamée de la Révolution nationale" (Rémond 1997, IV). Les moyens mobilisés par Vichy, sans commune mesure avec ceux du Front populaire, furent pour partie maintenus à la Libération.

La IV^e République : les premiers "centres aérés" et la naissance de nouveaux mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire

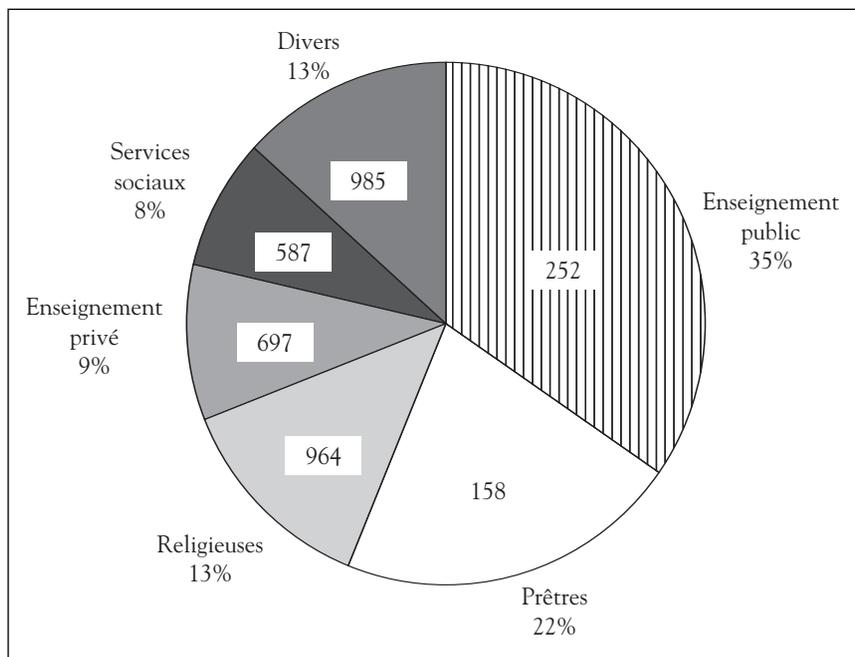
À l'ancienne opposition laïques/confessionnels se surajoute l'opposition nationale communiste/non communiste. Avec le décret du 15 janvier 1947 qui porte "transfert d'attributions du ministère de la Santé publique et

de la Population au ministère de l'Éducation nationale, [...] la mission de susciter le développement des colonies de vacances et œuvres de plein air" passe du ministère de la Santé à celui de l'Éducation nationale, anticipant ainsi le déclin de leurs visées sanitaires (qui subsistent cependant) et se rapprochant également des laïques, le ministère de la Santé étant probablement plus proche des catholiques sociaux et du Mouvement républicain populaire (MRP). D'un point de vue pratique, l'Éducation nationale, qui avait déjà en charge la formation des cadres, est dorénavant chargée de l'attribution des subventions. La Direction générale de la jeunesse et des sports, instituée en 1948, associe deux secteurs et "l'État inaugure un nouveau domaine d'intervention: celui de l'éducation de la jeunesse, par mouvements interposés. Il se porte garant de la capacité de ces mouvements à tenir le rôle qui leur est confié, et utilise l'agrément comme instrument de contrôle" (Tétard 1981, 87). La construction du champ est donc pour l'essentiel l'œuvre des principales associations nationales subventionnées et habilitées (UFCV, FFC, CEMEA, etc.) qui se construisent alors avec et contre l'État.

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sont intervenues dans le financement et le fonctionnement des patronages et des "garderies urbaines" estivales au moins depuis 1948 (circulaire du 1^{er} juillet) et donc bien avant les "prestations de service" des années 1970. Mais "la garderie urbaine n'est pas une solution définitive; c'est un "pis-aller", indispensable devant l'état moral et nettement déficient d'un certain nombre de familles" (*Informations sociales* 1949). "Il est normal que les Caisses d'Allocations Familiales financent ces placements, généralement réservés à la population enfantine la plus déshéritée" (*Informations sociales* 1950) et une circulaire du 8 janvier 1954 estime que "les caisses se montrent habituellement très larges pour contribuer aux frais de séjour des enfants dans les garderies urbaines de vacances". Les conditions notamment étatiques de la mise en place d'une "animation neutraliste" dominent progressivement la logique étroitement affinitaire des réseaux. L'État impose notamment aux futurs instituteurs (1949) et aux moniteurs (1953) une formation à l'encadrement des colonies de vacances.

Après la circulaire du 29 mars 1946, l'arrêté du 5 février 1949, les trois textes de 1954 et le décret du 13 octobre 1958 concernent les diplômés d'État de moniteur et de directeur de colonies de vacances. Trois épreuves sont prévues pour l'obtention du diplôme de moniteur: un stage de formation de huit jours en internat avec au moins trois instructeurs, un stage en colonie de trois semaines au minimum, une épreuve écrite de deux heures. "Les associations habilitées acceptent les programmes généraux fixés par la Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire et le contrôle de l'Enseignement" (circulaire du 29 mars 1946).

QUALITÉ DES DIRECTEURS DE COLONIES DE VACANCES EN FONCTION EN 1956
(SAUF POUR L'ACADÉMIE DE PARIS)

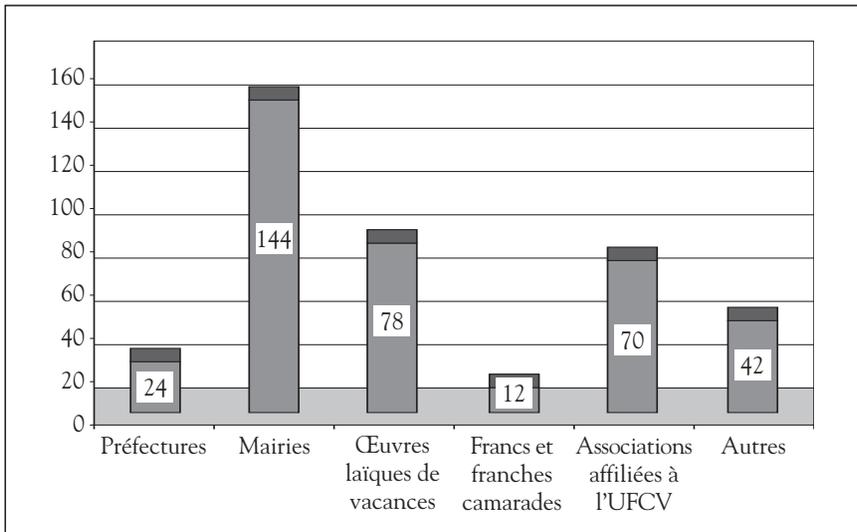


Source : d'après les données du compte rendu de la séance du 6 janvier 1958 du Comité de perfectionnement pédagogique. AN 780579, article 2.

Situés à la périphérie des villes, les centres aérés se développent à partir des années 1950 et nécessitent le transport des enfants en autocar. Cette nouvelle institution d'hygiène préventive ignore les locaux de l'École et de la paroisse. Le centre aéré ou la "colonie de vacances journalière" repose sur l'équation nature=bon air=bonne santé. Les premiers centres aérés sont donc imprégnés de conceptions issues des colonies de vacances et se situent en complément à celles-ci. Si la colonie de vacances constitue "objectivement" un prolongement du patronage et du catéchisme pour les catholiques et un complément de l'École pour les laïques elle fixe, du point de vue officiel adopté dans le cadre de notre histoire institutionnelle, un modèle (éducatif, légal, etc.) dominant qui s'exerce depuis la Libération sur les centres aérés puis en 1970, par l'alchimie du centre de loisirs sans hébergement (CLSH), dans les patronages et les garderies. Les centres aérés ont pourtant été dans la première moitié des années 1950 exclus du bénéfice des subventions de la Jeunesse et des Sports octroyées aux colonies de vacances. Une circulaire datée du 2 mai 1951 précise que "les garderies appelées quelquefois Centres

de plein air dans lesquelles les enfants regagnent chaque soir le domicile de leurs parents sont écartées du bénéfice des subventions”. Le centre aéré sera reconnu par une circulaire ministérielle d’avril 1955 qui attribue, pour l’achat de matériel pédagogique, dix millions de francs de subventions aux centres aérés organisés par des collectivités publiques en “complément à des séjours dans de véritables colonies de vacances”.

LES ORGANISATEURS DES CENTRES AÉRÉS EN 1958



Source: D’après les données du rapport “Les centres aérés”. Comité de perfectionnement pédagogique des colonies de vacances, séance du 23 janvier 1959. AN 780579, article 2.

Le développement des Francs et franchises camarades (De Rosa 1986) est concomitant de l’émergence des centres aérés au sein desquels les moniteurs semblent dorénavant de plus en plus fréquemment rémunérés. L’État institutionnalise pour le personnel d’encadrement un espace intermédiaire entre salariat et bénévolat et l’a étendu au-delà du corps enseignant, à l’exclusion du personnel de service: à partir de 1955, plusieurs arrêtés instaurent un système de cotisations de sécurité sociale forfaitaires pour les “personnes recrutées à titre temporaire et non bénévole”.

La V^e République : l'invention du métier d'animateur

Le renforcement du rôle de l'État s'accroît. Il entérine une distinction entre le secteur culturel et le secteur socioculturel ou des loisirs : la politique culturelle, liée à la création du ministère des Affaires culturelles en 1959, se définit en effet par une opposition aux Beaux-Arts, à l'Éducation nationale et à l'Éducation populaire (Urfalino 1996). Le décret du 27 septembre 1958 crée un Haut commissariat à la Jeunesse et aux Sports et provoque de la part de divers mouvements une réaction d'hostilité qui met en garde contre le danger d'embrigadement de la jeunesse. Cette prise de position, pour partie réactive à l'expérience de Vichy ("Jeunesse unie, oui ; jeunesse unique, non"), défend la position occupée par les fédérations, notamment en matière de formation des cadres.

L'année 1960 voit naître officiellement le "centre aéré" comme "équipement permanent" tandis que la planification des loisirs se bâtit parallèlement à l'émergence du métier d'animateur. En 1961, une première loi programme d'équipements sportifs et socioculturels (1961-1965) est votée : sur un montant total de cinq cent soixante-quinze millions de nouveaux francs, une participation budgétaire de l'État s'applique "à l'équipement des colonies de vacances et des centres aérés, à concurrence de 95 millions de nouveaux francs", soit 16,52 % du montant total. Cent quatre-vingt-quinze centres aérés nouveaux sont prévus. 1960 peut donc être retenue comme une date de jonction : création officielle du centre aéré et décennie de transition vers la sécularisation du patronage.

Jusqu'aux années 1950-1960, l'affrontement des institutions laïques et catholiques structure l'encadrement périscolaire de l'enfance qui hérite des luttes et des enjeux liés au processus de laïcisation de l'enseignement amorcé sous la Troisième République. Les enfants qui fréquentent les patronages, garderies et centres aérés appartiennent aux classes populaires urbaines. Les objectifs, sanitaires et moraux, visent à préserver les enfants et l'ordre social. Pour les institutions étudiées, tout se passe comme s'il s'agissait de former des fidèles à Dieu ou à la République (les "militants"). À la vocation de chrétiens qui ont foi en l'Église et la paroisse s'oppose celle de citoyens laïques qui ont foi en la République, l'École, la Science. L'UFCV (réseau des paroisses et de l'Union des œuvres catholiques de France) est dirigée par des curés, des militaires, des polytechniciens, issus de milieux bourgeois et catholiques passés par les Scouts de France. Chez les Francas, le réseau mobilisé (Ligue de l'enseignement, Éclaireurs de France, CEMEA, SNI), qui comprend des instituteurs d'origine populaire, se trouve proche du parti radical-socialiste ou du parti communiste et souvent lié au secteur public.

Selon Fouilloux, la période 1956-1965 est marquée par une "crise des mouvements confessionnels" (Fouilloux 1993). Cette crise se perçoit par exemple dans les patronages de Béziers où "l'époque classique" se situe

entre 1920 et 1960, date à laquelle interviennent leur “déclin” puis leur “quasi-disparition”. Elle semble due au développement des loisirs individuels des jeunes (jouets, télévision), à l'accroissement de leur autonomie, à l'habitat éclaté et à la spécialisation des activités (Pistre 1985). De la même façon, à partir de 1963-1965, les centres municipaux bordelais tendent à prendre la relève des centres traditionnels, laïques et surtout confessionnels (Augustin 1978). Les modèles de la vocation, de l'accomplissement de soi à travers les valeurs universelles de l'Église ou de la République laïque, sont progressivement supplantés par de nouvelles conceptions : “le travail salarié et professionnel”, “les projets” (d'activité, de fonctionnement, pédagogique, éducatif), “l'enfant-sujet”, le marché des politiques publiques locales, l'invocation du “lien social”.

De 1970 à nos jours : l'avènement des “animateurs” des “centres de loisirs”

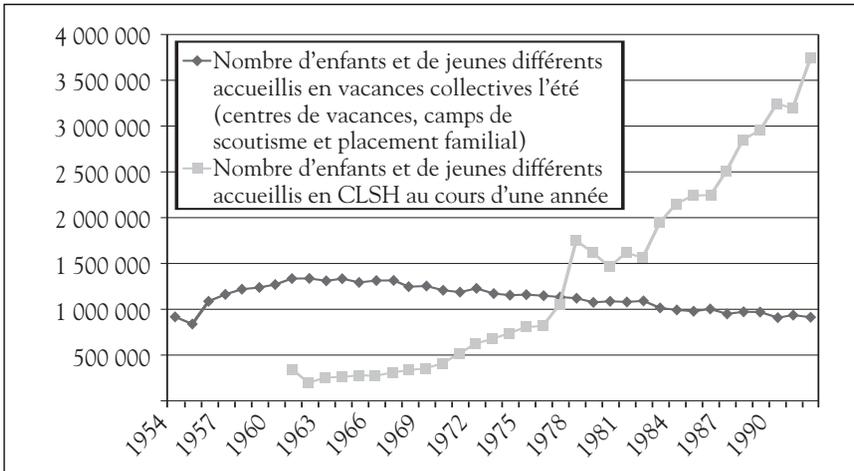
À partir des années 1970 s'opère en quelque sorte un passage de l'homo civis à l'homo ludens. L'animation en centre de loisirs constitue une activité en voie de professionnalisation : il s'agit bientôt de former des professionnels pour la mise en œuvre de politiques publiques de plus en plus “municipales” à partir des années 1980. En d'autres termes, l'histoire du poste apparaît comme celle du passage du patronage paroissial et associatif au CLSH municipal. Aux surveillants-moniteurs et au couple instituteur/curé se substituent les animateurs et le couple vacataire/permanent renvoyant lui-même à l'opposition étudiants/professionnels permanents. Tout se passe donc comme si la conscience collective antérieure des patronages s'était progressivement décomposée pour se transformer aujourd'hui en un inconscient collectif parfois évoqué et actualisé par les anciens. En d'autres termes, son histoire institutionnelle constitue en quelque sorte l'ombre et l'étoffe du secteur actuel des centres de loisirs.

L'avènement de nouveaux agents : une nouvelle définition du métier d'animateur en centre de loisirs et l'extension de son champ d'activités aux garderies maternelles

En toile de fond de cette période qui s'ouvre en 1970 avec la naissance officielle du CLSH, on peut relever les développements de l'urbanisation, du travail des femmes et de leur scolarisation, la légitimation du terme unificateur de “travail social”. Dans le cadre d'une remise en cause générale de l'État-providence, elle voit une institutionnalisation du centre de loisirs matinée de “préoccupations éducatives” façonnées par la “petite bourgeoisie nouvelle” (Bourdieu 1979, 409-431), la fin des instituteurs militants, la mul-

tiplication des professionnels de l'animation, le développement des politiques publiques municipales, la diminution de l'aide aux mouvements de jeunesse et le déclin des colonies de vacances (cf. graphique ci-dessous). La "municipalisation" coïncide avec une autonomie croissante du pouvoir des villes qui affecte les rapports traditionnels entre le centre et la périphérie: "L'État, après avoir joué, au niveau central, un rôle décisif d'impulsion, laisse de plus en plus les municipalités et les associations assurer la gestion du personnel d'animation" (Augustin & Ion 1993, 105). La mutation lexicale concomitante de "l'Éducation populaire" en "animation socioculturelle" n'est sans doute pas sans signification. Le terme d'animation met l'accent sur les relations et remplace celui d'éducation qui renvoie plus directement à l'instruction et aux connaissances. Le substantif socioculturel ne vise dorénavant plus explicitement une catégorie sociale populaire.

INVERSION DES EFFECTIFS DES ENFANTS ET DES JEUNES ACCUEILLIS EN CENTRES DE VACANCES D'ÉTÉ ET EN CLSH, 1954-1990



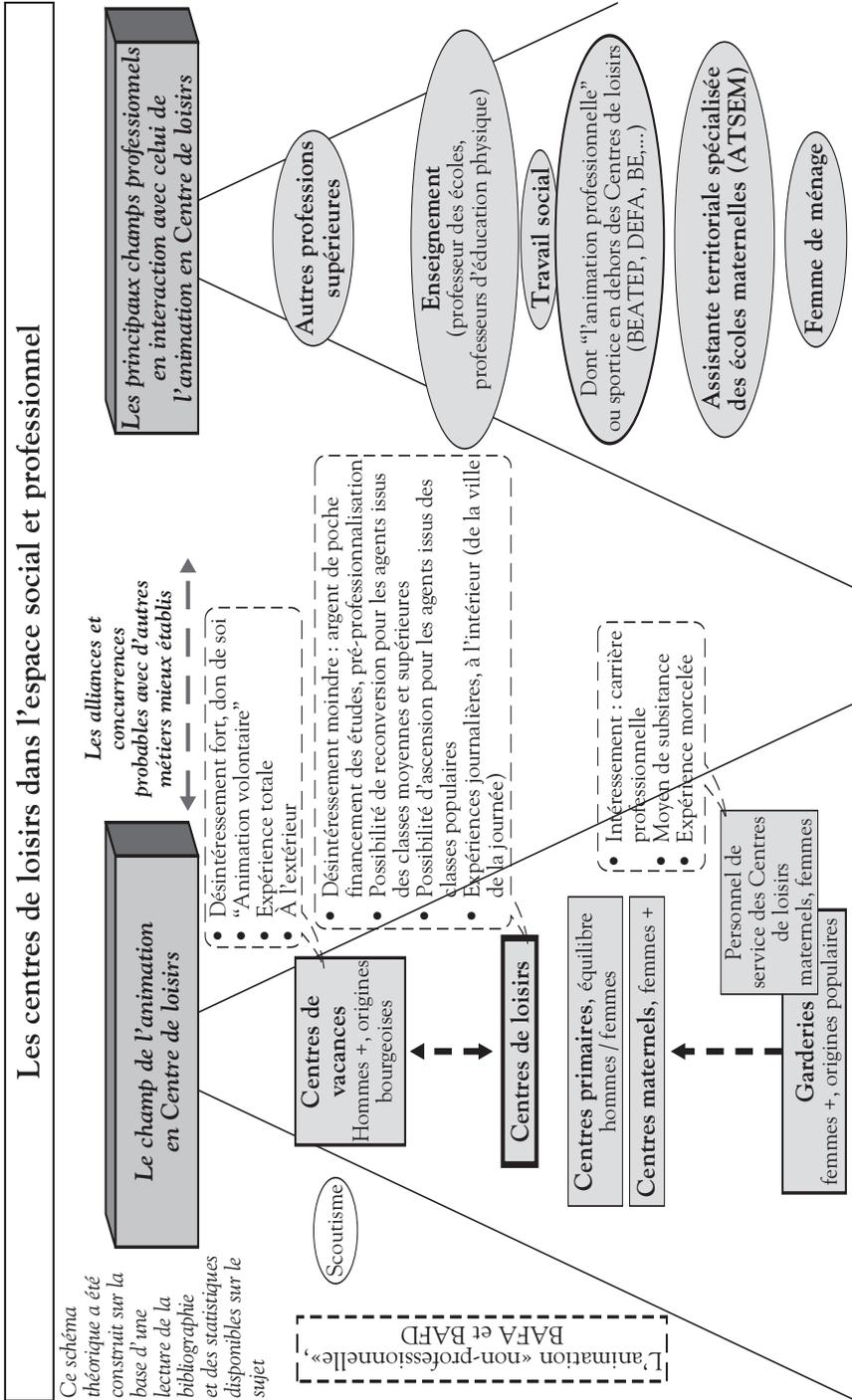
Sources: *JPA*, 315, nov. 1989, 7; *JPA*, 368, mars 1998, 24; Houssaye J. *Aujourd'hui les centres de vacances*, Éd. Matrice, 1991, 133; Ministère de la Jeunesse et des sports, *Les centres de vacances. Synthèse et analyse des résultats statistiques, année 1992*, Paris, juillet 1993, annexes, III; *La Revue de l'UFCV*, 168, nov. 1979, 14; *La revue de l'UFCV*, 300, janv. 1993, 35; Supplément au n° 2 de la lettre d'information du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports, Statistiques Temps libre Jeunesse et Sports, 1982, 133. La période d'été représente au moins les trois quarts du volume d'activité des vacances collectives.

Cette synthèse des statistiques du ministère de la Jeunesse et des Sports ne doit pas être lue à la lettre en raison de l'hétérogénéité des conditions de production des données. Il faut simplement retenir que les CLSH semblent quantitativement dépasser les colonies de vacances et autres camps de scoutisme à la fin des années 1970. Cette tendance, ressentie dans la presse professionnelle, constitue pour partie le résultat de la labellisation CLSH.

Dans son article “De la foi au marché”, Rousseau relève que les appellations de centre aéré puis de centre de loisirs “marquent la sécularisation définitive du patronage” (Rousseau 2000, 79). Le centre aéré était largement considéré comme une prolongation, pendant les vacances scolaires, de la colonie de vacances. Le CLSH établit un coup de force symbolique puisque tout en conservant cet héritage (le plein air, la formation, des dispositions réglementaires concernant les activités physiques et sportives, etc.), cette nouvelle appellation unifiante (pour les “centres aérés”, les “plaines de jeux”, les “maisons de l'enfance”, les “terrains d'aventure”, etc.) et ses promoteurs étendent leur champ d'intervention aux garderies et aux patronages, c'est-à-dire à de nouveaux temps (les mercredis, avant et après la classe) et sur de nouveaux agents. Le CLSH institue aussi le renforcement des taux d'encadrement (donc l'augmentation du nombre d'animateurs nécessaires) et l'obligation de formation au BAFA est introduite par la circulaire du 17 septembre 1971.

Dans un climat anti-institutionnel et spontanéiste, les aspects pédagogiques de la notion de loisir sont nettement affirmés et en grande partie modelés par une fraction scolarisée des classes moyennes privilégiant, comme à l'école maternelle (Chamborédon & Prévost 1973), le plaisir, l'autonomie, la création et l'expression de l'enfant (Merrien 1983). C'est alors que s'accélère le long processus d'exclusion des garderies maternelles, qui commencent à se transformer en centres de loisirs, des agents dont les dispositions sont mal ajustées aux nouvelles attentes du champ. “Les dames”, “les gardiennes”, les “mamies”, les “tricoteuses”, “les filles”, qui allient parfois le ménage à la garde d'enfants, doivent progressivement “choisir” entre deux postes possibles : animatrice ou agent d'entretien. Des formations et réunions visent alors à revaloriser les fonctions. On peut faire le parallèle avec la femme de service de l'école maternelle qui, engagée en principe pour le ménage et la propreté des locaux, devient en 1971 “agent spécialisé des écoles maternelles”, puis se voit octroyer à partir des années 1980 un véritable rôle éducatif. La “mise en consigne” des enfants et la “garderie” servent alors de concepts repoussoirs. Les Francs et franchises camarades notamment se lancent à la conquête des garderies sous l'étendard du “loisir court”. Ainsi par exemple, le projet mis en œuvre à Angoulême par l'association départementale des Francs et Franches camarades vise, selon Guérin, à faciliter en dehors de “la culture musicale”, “la participation des CLSH aux manifestations culturelles de la ville” afin de “faire sortir les CLSH du ghetto où risque toujours de les enfermer leur vocation sociale” (Guérin 1980).

Tout se passe comme si les luttes pour la définition de l'encadrement de l'enfance étaient structurées par le couple garderie/loisir occultant lui-même toute une série d'oppositions plus fondamentales telles que classes populaires/classes moyennes, corps/esprit, comme dans la noblesse du début du



XX^e siècle où il existe au sein du personnel domestique une “hiérarchie entre le personnel de maison [cuisinière, femme de chambre, lingère, etc.] et le personnel d'éducation [nurse, institutrice, gouvernante, précepteur]” d'origine petite-bourgeoise (Mension-Rigau 1990, 108).

Le nombre d'animateurs progresse et le processus de professionnalisation du métier conduit par ailleurs à une distinction institutionnelle opposant les “volontaires” aux “professionnels” qui semble prendre le pas sur celle plus ancienne de militant/permanent. Si la naissance de cette opposition animation volontaire/animation professionnelle date des années 1960 du fait de l'émergence de l'animation professionnelle, les années 1970 cristallisent la dichotomie avec la création de diplômes et de centres de formation distincts. Ce travail de regroupement, d'inclusion et d'exclusion, de redéfinition créatrice et de délimitation, accompagne la formation des deux groupes et contribue, en les objectivant, à les faire exister sur le mode du “cela-va-de-soi”, même si l'animation volontaire aménage parfois l'antichambre de l'animation professionnelle.

Le centre de loisirs comme entité éducative

Dans les années 1980, la professionnalisation de l'action culturelle s'accroît (Dubois 1999, 239-275), le sport s'éloigne du ministère du Temps libre (transfert en 1982 du corps des professeurs d'éducation physique et sportive de la Jeunesse et des Sports à l'Éducation nationale) et la spécialisation des activités physiques et sportives se trouve liée à une obligation de diplômes (article 43 de la loi du 16 juillet 1984), le champ d'action des animateurs se voyant ainsi délimité par celui des éducateurs sportifs. Au thème du temps libre et de l'aménagement des rythmes scolaires correspondent des dispositifs d'intervention en périphérie et parfois à l'intérieur de l'École. Des valeurs et des représentations jusqu'alors contenues aux marges de l'État trouvent finalement une reconnaissance officielle puisque le CLSH est consacré par l'arrêté du 20 mars 1984 comme “entité éducative” (introduction notamment de la notion de “projet éducatif” dans une optique contractuelle), en quasi-absence cependant des instituteurs sur le terrain.

La fin de l'engagement des instituteurs dans la direction des patronages-centres de loisirs n'est sans doute pas sans rapport avec “l'affaiblissement de l'esprit de corps [des instituteurs] et des visions totalisantes de l'institution primaire” (Geay 1999) et à un contexte social plus général de “crise de l'idéologie républicaine” (Dubet 1987, 237-247). Durant l'été 1966, sur les trente-quatre directeurs des quarante-et-un centres aérés gérés par les CAF ayant répondu à l'enquête, vingt-et-un étaient enseignants (dont treize instituteurs), soit plus de 60 % (CNAF 1973, 43), et plus de 90 % des moniteurs étaient de très jeunes étudiants (seuls quatre moniteurs sur six cent vingt-

deux ont plus de vingt-trois ans). Quinze ans plus tard, dans l'étude de la CNAF de 1984, 19,2 % des directeurs de CLSH sont enseignants et 56 % des animateurs sont étudiants (CNAF 1985, 39). Des années 1950 à 1970, le nombre d'instituteurs a été multiplié par deux. Cette évolution se traduit par une diversité dans les modes de recrutement (baisse de la proportion de normaliens qui sont d'origine plus modeste que les non-normaliens) et un éclatement du corps primaire (demandes accrues de scolarisation en écoles maternelles, en classes de perfectionnement et cours complémentaires, développement des Collèges d'Enseignement Général) qui entraînent une féminisation et l'élévation des origines sociales des instituteurs, le déclin de la certitude sur les finalités de l'École, l'autonomisation de la vie privée (Berger 1979, Prost 1981). Ces transformations du métier d'instituteur (perte progressive de l'homogénéité du corps, féminisation, "embourgeoisement", élévation du niveau de recrutement...) conjuguées à la progression du métier d'animateur contribuent à expliquer cette quasi-disparition des enseignants de la direction et de l'animation des centres de loisirs.

Les centres de loisirs entre projet éducatif et intégration aux politiques économiques et sociales des communes ?

Le nombre de centres de loisirs ne cesse de progresser : selon le ministère de la Jeunesse et des Sports, plus de vingt-deux mille CLSH ont accueilli en 1996 près de quatre millions d'enfants (Ministère de la Jeunesse et des Sports 1997). Dans le département de l'Indre-et-Loire par exemple, le nombre de CLSH a progressé d'environ 10 % par an entre 1984 et 1994 (de quarante-huit à cent vingt-trois CLSH) : concentrés dans les principales agglomérations, les centres de loisirs se sont aussi développés dans les communes néorurales proches de Tours (Direction départementale de la Jeunesse et des Sports Indre-et-Loire 1995).

L'aménagement du temps scolaire, auquel les centres de loisirs sont associés, restait celui de l'école (l'année scolaire, les vacances et les temps périscolaires), moment séparé des autres pratiques sociales. Avec les "temps de l'enfant", cette séparation est remise en cause par la définition d'une nouvelle articulation entre les activités scolaires et des activités sportives, culturelles, etc., comme ailleurs le développement de formations en alternance avec le monde des entreprises. À partir de la rentrée 1989, non seulement les rythmes de vie des enfants ne sont plus symboliquement liés à l'École dans le nom des circulaires, mais ils doivent également faire l'objet de contrats où chaque partenaire est a priori partie prenante. Cette évolution s'opère parallèlement à la loi de juillet 1989 où "l'enfant est placé au centre du système éducatif". 1989 peut donc être considérée comme une année décisive car elle voit l'introduction des "contrats d'aménagement du temps de l'enfant"

(CATE). Il y est également prévu la définition d'un "projet global [...] prenant en compte, autant qu'il est possible, les données scientifiques relatives aux rythmes biologiques et aux rythmes d'apprentissage".

Les mouvements, quelques chercheurs et une partie du champ politique comptent probablement parmi les promoteurs les plus actifs du thème des rythmes de l'enfant. Du 3 au 7 mai 1976, les CEMEA organisent des journées d'études qui feront l'objet d'un numéro hors série de *Vers l'Éducation nouvelle : Biologie des comportements Rythmes biologiques Éducation*. Parallèlement, au début des années 1980, quelques colloques (Rayou 2000) et les premières publications de Guy Vermeil, de Georges Fotinos, d'Hubert Montagner, d'Alain Reinberg, de François Testu (président de la Jeunesse au plein air depuis 2000) portent sur le thème des "rythmes de vie" de l'enfant.

C'est finalement en 1991 que toutes références à l'école disparaissent de l'intitulé des circulaires avec "les contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes : l'espace éducatif concerté". Le Contrat éducatif local (CEL) apparaît aujourd'hui comme l'héritier moderne et technocratique du patronage qui, émanation de la paroisse ou d'une association laïque municipale en proximité de l'École publique, fédérait l'ensemble des activités sociales, sportives et culturelles en direction de l'enfance.

Quelle que soit la taille de la commune, quelle que soit sa couleur politique, quel que soit le type de structure qui gère les temps périscolaires, quels que soient les statuts et le profil des personnels, il tend à y avoir aujourd'hui, dans le cadre d'une intégration aux politiques économiques et sociales des communes, une gestion institutionnelle relativement unifiée des accueils périscolaires et donc une certaine universalité des services de l'enfance assurant une relative cohérence de l'ensemble des activités. Cette unité, renforcée par la conception d'un "enfant-citoyen", sujet vulnérable et épanoui doté de rythmes de vie, est cependant traversée par des contradictions : si l'esprit marchand fait fonction de repoussoir, un certain esprit de service semble parallèlement installer une quasi-unanimité, à travers notamment les chartes de qualité des centres de loisirs, et le projet éducatif triomphe comme mode de gestion des politiques publiques.

Notre enquête a tenté d'interroger le champ d'action des surveillants-moniteurs-animateurs d'enfants dans lequel les stratégies des acteurs et des institutions sont plus ou moins consciemment orientées et structurées par et en fonction des dispositifs et des discours, véritables pôles d'attraction et de répulsion fondant les codes disponibles à une époque déterminée. À travers l'étude de la sociogenèse des catégories de pensée institutionnelles qui ont contribué à structurer cette forme d'encadrement de l'enfance (patronages, centres aérés puis centres de loisirs), il s'est agi de rendre compte de la façon dont des pratiques aux contours assez flous se sont progressivement codifiées, participant ainsi d'une rationalisation des activités humaines dans la logique

du modèle bureaucratique webérien, avec l'émergence d'un champ d'activités professionnelles qui, par des loisirs organisés, constitue une sorte de face cachée de l'éducation.

Alors qu'il faudrait les mettre en relation, les travaux consacrés aux mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire portent très souvent sur un seul mouvement, indépendamment des liens qui l'unissent aux autres mouvements et, plus généralement, aux autres institutions (famille, École, Église, etc.). L'histoire des centres de loisirs est par exemple de multiples façons liée à celle des colonies de vacances: population d'enfants et d'agents d'encadrement pour une part commune; la quête du "bon air" façonne et domine les centres aérés; les réglementations et subventions qui encadrent les colonies de vacances depuis 1937 sont introduites dans les centres aérés à partir de 1955; l'obligation de formation des moniteurs de colonies de vacances qui date de 1953 est transposée aux centres de loisirs vingt ans plus tard avec l'animateur BAFA, etc.

Jusqu'aux années 1960, la structure des luttes pour l'encadrement de l'enfance s'inscrit dans le "conflit des deux France". Le centre de loisirs date de 1970 et la décennie qui s'amorce alors semble marquer un tournant. L'accroissement considérable du nombre de CLSH, doublé d'une obligation de formation au BAFA, produit de nombreux "animateurs volontaires" alors que se développent en parallèle des diplômés professionnels. Les conceptions éducatives portées par une partie des classes moyennes se diffusent dans l'espace social: le centre de loisirs sera dorénavant éducatif et devra composer avec les nouvelles exigences du plaisir, des rythmes de l'enfant, etc., qui tendent à passer sous silence le rôle d'imposition du monde des adultes. L'intérêt de cet objet vient sans doute de ce qu'il permet de penser l'action pédagogique "périscolaire" ainsi que les marges de l'école, du sport, de l'action culturelle et du champ politique.

Bibliographie

- AUGUSTIN J.-P. 1978 *Espace social et loisirs organisés des jeunes. L'exemple de la commune de Bordeaux*, Paris, Pedone
- AUGUSTIN J.-P. & ION J. 1993 *Des loisirs et des jeunes. Cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, éditions de l'atelier / éditions ouvrières
- BERGER I. 1979 *Les instituteurs d'une génération à l'autre*, Paris, PUF
- BOURDIEU P. 1979 *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit
- CHAMBORÉDON J.-C. & PRÉVOST J. 1973 "Le métier d'enfant'. Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle", *Revue française de sociologie*, XIV, 3, juillet-septembre
- CHOLVY G. 1988 "Le patronage devant l'histoire", in *Le patronage ghetto ou vivier*, Paris, Nouvelle cité

- CNAF 1973 *Les centres aérés des caisses d'allocations familiales. De la garderie d'été au centre permanent de loisirs*, Paris, CNAF
- CNAF 1985 *Les centres de loisirs sans hébergement en 1984*, Paris, CNAF
- CRUBELLIER M. 1979 *L'Enfance et la jeunesse dans la société française 1800-1950*, Paris, Armand Colin
- DE ROSA P. 1986 *Les francas d'hier... à demain...*, Paris, Ed. Les francas
- DESSERTINE D. & MARADAN B. 2001 *L'âge d'or des patronages (1919-1939). La socialisation de l'enfance par les loisirs*, Vauresson, Ministère de la justice CNFE-PJJ
- DIRECTION DÉPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORTS INDRE-ET-LOIRE 1995 *Les centres de loisirs sans hébergement en Indre-et-Loire. Étude 1984-1994*
- DUBET F. 1987 *La galère : jeunes en survie*, Paris, Arthème Fayard
- DUBOIS V. 1999 *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin
- DUPRAT C. 1997 *Usages et pratiques de la philanthropie : pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX^e siècle*, Tome II, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la sécurité sociale
- FABRE R. 1994 "Les mouvements de jeunesse dans la France de l'entre-deux-guerres", *Le mouvement social*, 168, juillet-septembre
- FÉROLDI V. 1987 *La force des enfants. Des Cœurs Vaillants à l'ACE*, éditions ouvrières
- FOUILLOUX E. 1993 La crise des mouvements confessionnels, in Poujol G. dir., *L'Éducation populaire au tournant des années soixante. État, mouvements, sciences sociales*, Marly-Le-Roi, INJEP (Document de l'INJEP n° 10)
- GEAY B. 1999 *Profession : Instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Seuil
- GIOLITTO P. 1991 *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin
- GUÉRIN C. 1980 "Pour l'animation musicale des centres de loisirs. Compte rendu d'une expérience effectuée à Angoulême", *Les cahiers de l'animation*, 29, 3^e trimestre *Informations sociales*, 11, 1^{er} juin 1949
- Informations sociales*, 21, 1^{er} novembre 1950
- LEE DOWNS L. 2002 *Childhood in the Promised Land Working-Class Movements and the Colonies de Vacances in France, 1880-1960*, Durham and London, Duke University Press
- MENSION-RIGAU E. 1990 *L'enfance au château. L'éducation familiale des élites françaises au XX^e siècle*, Paris, Rivages
- MERRIEN F.-X. avec la collaboration de AVEZARD C. 1983 *Loisirs d'enfants et cultures populaires, attitudes et opinions des familles populaires à l'égard des centres de loisirs pour enfants*, Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, service d'éducation permanente, Université de Rennes I
- MINISTÈRE JEUNESSE ET SPORTS. Direction de la Jeunesse et de la vie associative 1997, *Centres de loisirs sans hébergement, année 1996*
- PISTRE P. 1985 "Les patronages confessionnels et laïques à Béziers des origines à nos jours", *Les organisations de Jeunesse en Languedoc*, 110^e Congrès national des Sociétés savantes, Montpellier
- PROST A. 1981 *L'École et la famille dans une société en mutation*, Paris, Nouvelle librairie de France, G. V. Labat
- RAYOU P. 2000 L'enfant au centre, un lieu commun pédagogiquement correct, in Derouet J.-L. (dir.), *L'École dans plusieurs mondes*, Paris-Bruxelles, De Boeck-INRP

- RÉMOND R. 1997 Préface, in Guérin C. *L'utopie Scouts de France. Histoire d'une identité collective, catholique et sociale 1920-1995*, Paris, Fayard
- REY-HERME P. 1961 *Les colonies de vacances en France 1906-1936, 1. L'organisation des initiatives*, Paris, Fleurus
- ROUSSEAU F. 2000 "De la foi au Marché. L'étonnante mutation des patronages d'antan", *Gérer & comprendre, Annales des mines*, 59
- TÉTARD F. 1981 "L'histoire d'un malentendu, les politiques de la jeunesse à la Libération", *Les cahiers de l'animation*, 32, INEP
- TOPALOV C. (dir.) 1999 *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914*, Éditions de l'ÉHESS
- VITALIS 1940 *Méthodes actives et mystique chrétienne au patronage d'écoliers*, Paris, A. Lahure (deuxième édition)